



**Centre
de services scolaire
des îles**

Québec

PROVINCE DE QUÉBEC
ÎLES-DE-LA-MADELEINE
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES ÎLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des îles, tenue en présentiel le 4 novembre 2025, à la bibliothèque de l'École polyvalente des îles à 19 h, sous la présidence de madame Amélie Farrah et à laquelle tous les membres ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la *Loi sur l'instruction publique*.

Sont présents, présentes,

P1– vacant	E6– OUELLET-M., Nathaël	MC11– AUDET, Louis-Philippe
P2– FARRAH, Amélie	E7– vacant	MC12– CHEVARIE, Céline
P3– vacant	E8– vacant	MC13– vacant
P4– GAGNÉ, Chantal	E9– BERGERON, Cédric	MC14– LEBLANC, Marie-Christine
P5– LAPIERRE-R., Anna	E10 – NADEAU, Annick	MC15– LEBLANC, Marie-Michelle

P = Parent

E = Employé (e)

ECSV = Employé cadre sans droit de vote

MC = Membre de la communauté

Absence :

ECSV16 – CYR, Jean-Michel

La directrice générale, madame Isabelle Gilbert, est présente, de même que le secrétaire général, monsieur Francis Boivin-Desgagné.

Trois (3) personnes du public assistent à la réunion.



Madame Amélie Farrah souhaite la bienvenue à tous, il est 19h00. Confirmation que le quorum est atteint.

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Anna Lapierre-Renaud, appuyée par madame Marie-Michelle Leblanc, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion, vérification du quorum (LIP 160) et adoption de l'ordre du jour;
2. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 28 octobre 2025;
3. Période de questions-commentaires du public (15 minutes);
4. Politique de gestion des documents et des archives (GID);
5. Présentation des services du Centre de formation des adultes (CFA);
6. Renouvellement de l'entente régionale de valorisation et de promotion de la FP;
7. Conclusion d'un contrat de services (art. 18 LGCE);
8. États financiers 2024-2025;
9. Renouvellement du protocole d'entente avec la Régie intermunicipale de transport (RIT) Gaspésie – îles-de-la-Madeleine 2025-2026;
10. Correspondance;
11. Affaires diverses;
12. Période de questions-commentaires du public (15 minutes);
13. Levée de la réunion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2025-064)

2. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 28 octobre 2025

Il est proposé par monsieur Nathaël Ouellet-Miousse, appuyé par madame Annick Nadeau, d'adopter le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 28 octobre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2025-065)

3. Période de questions-commentaires du public (15 minutes)

Aucune question du public.

4. Politique de gestion des documents et des archives (GID)

Le Centre de services scolaire des îles (ci-après « CSSI ») produit et reçoit une quantité imposante de documents administratifs en format papier ou numérique dans le cadre de ses activités quotidiennes. Il reconnaît l'importance de la gestion des documents administratifs et des archives comme un outil essentiel à la saine gestion administrative.

Afin de répondre à ses exigences légales et règlementaires, le CSSI doit se doter d'un programme de gestion de l'information de façon à gérer plus uniformément et systématiquement les documents utilisés ou conservés et à maintenir la pérennité organisationnelle.

La Politique de gestion des documents et des archives remplace la Politique de gestion et de conservation des documents (Résolution C.C. 1985-032) et constitue un cadre de référence pour l'implantation et le suivi d'un système de gestion intégrée des documents (GID).

Le comité consultatif de gestion a consulté et recommandé ce projet de politique le : 2025-09-29.

Le comité de gouvernance et d'éthique a consulté et recommandé ce projet de politique le : 2025-10-28.

Il est proposé par madame Chantal Gagné, appuyée par madame Anna Lapierre-Renaud, que la Politique de gestion des documents et des archives soit adoptée, comme présentée par le secrétaire général du CSSI, monsieur Francis Boivin-Desgagné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2025-066)



5. Présentation des services du Centre de formation des adultes (CFA)

Madame Geneviève Joyal, conseillère à la formation au volet Service aux entreprises du CSSI, est invitée à présenter les services du CFA.

Voici les sujets abordés :

- Les mesures 15194 et 15164
- Les actions 2024-2025
 - Accompagnement en francisation générale
 - Accompagnement en francisation en entreprise
 - Compétences essentielles
- La planification 2025-2026
- L'entente pour un service conjoint aux entreprises des îles

6. Renouvellement de l'entente régionale de valorisation et de promotion de la FP

Cette entente implique l'ensemble des centres de services scolaires et la commission scolaire de la région Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Les Îles. Elle vise l'opération d'un Service régional en formation professionnelle pour l'Est-du-Québec, dont toutes les parties peuvent bénéficier.

Les mandats de ce service sont :

- Optimiser l'offre régionale de formation;
- Diversifier l'offre régionale de formation;
- Cultiver la collaboration entre les partenaires scolaires régionaux comme moteur des actions réalisées dans chacun des milieux;
- Promouvoir et maximiser les stratégies et les efforts de recrutement;
- Mener à bien les projets spécifiques.

Cette entente de mutualisation a pour but de répondre à certaines préoccupations régionales, dont :

- L'amélioration de la performance de l'offre en formation professionnelle;
- Une meilleure réponse à la fois aux besoins des individus tout comme à ceux du marché du travail;
- La volonté de passer d'un modèle de planification et de reddition de comptes locaux à un modèle régional.

Un comité de coordination, composé de trois membres de la direction générale des Parties, veille au bon fonctionnement du Service, de la mise en œuvre de son plan stratégique, de sa gestion (humaine, financière et matérielle) et de tout autre mandat que lui confieraient les Parties.

L'Entente est pour une durée de deux (2) ans. Le Service régional est présentement financé à même des mesures budgétaires dédiées prévues pour la concertation régionale visant la planification de l'offre en formation professionnelle.

Par ce service, nous contribuons également à répondre à l'orientation ministérielle 1.2 Rendre la formation professionnelle véritablement attractive (PEVR CSSI – 2023-2027) et aux objectifs suivants :

- Moderniser et valoriser la formation professionnelle;
- Améliorer la connaissance des parcours et des programmes par les parents et le personnel (CSSI). Les différents outils mis en ligne sur le site <https://www.grandspropulseurs.info/> et plus récemment le balado « On se balade en FP », enregistré avec notre enseignant en Pêche professionnelle, Roberto Bourgeois (<https://youtu.be/HQeEFSaA7nQ>), en sont de beaux exemples.



7. Conclusion d'un contrat de services (art. 18 LGCE)

L'article 18 de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs (LGCE) des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État prévoit que le CSSI doit informer le Conseil d'administration de tout contrat de services comportant une dépense de 25 000\$ et plus lors de la première réunion qui suit la date de la conclusion de chaque contrat.

Une entente de 60 304,50\$ est survenue entre le CSSI et le Carrefour jeunesse emploi des îles concernant le soutien financier à l'action « L'École du courant » dans le cadre de la Mesure 15168 – Partenariat stratégique pour le raccrochage scolaire, issue du financement budgétaire de fonctionnement 2025-2026 du ministère de l'Éducation.

8. États financiers 2024-2025

Suite à la vérification des opérations financières de l'exercice 2024-2025 par la firme d'auditeurs Raymond Chabot Grant Thornton, les membres du Conseil d'administration doivent recevoir et accepter les états financiers. Les documents ont été présentés au Comité de vérification précédemment.

Présentation des résultats par la firme de vérificateurs.

CONSIDÉRANT l'article 286 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT que les avis publics ont été donnés conformément aux articles 286 et 287 de cette même loi;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil d'administration ont pris connaissance du rapport financier annuel au 30 juin 2025 vérifié par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, comptables professionnels agréés;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de vérification à l'effet d'accepter les états financiers vérifiés comme présentés;

Il est proposé par madame Céline Chevarie, appuyée par madame Annick Nadeau, que le Conseil d'administration accepte les états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2025, et ce, comme vérifiés par la firme d'auditeurs Raymond Chabot Grant Thornton, comptables professionnels agréés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2025-067)

9. Renouvellement du protocole d'entente avec la Régie intermunicipale de transport (RIT) Gaspésie – îles-de-la-Madeleine 2025-2026

Une demande a été déposée au CSSI par madame Julie Vigneau, directrice du Transport collectif des îles, et madame Marie-Andrée Pichette, directrice générale de la RIT Gaspésie – îles-de-la-Madeleine, pour que – après une entente commune entre la Régie et le Centre de services scolaire – certains usagers puissent utiliser le transport scolaire le matin, du secteur de l'Est des îles pour se rendre sur l'île Centrale, ceci afin de mieux répondre à la demande, particulièrement des résidents de Grande-Entrée.

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire organise le transport de ses élèves à l'aide d'autobus et de minibus, sous contrat avec des entreprises de transport;

ATTENDU QUE, dans l'intérêt de la population de son territoire de l'Est des îles, le Centre de services scolaire entend favoriser l'utilisation des places disponibles à bord de son autobus affecté au circuit de transport numéro 21;

ATTENDU QUE l'article 298 de la Loi sur l'instruction publique autorise le Centre de services scolaire à transporter toutes autres personnes jusqu'à concurrence du nombre de places disponibles;



Il est proposé par monsieur Cédric Bergeron, appuyé par monsieur Louis-Philippe Audet, que le Centre de service scolaire des Îles autorise madame Amélie Farrah, présidente du Conseil d'administration, et monsieur Dominik Arseneau, directeur des ressources financières, de l'approvisionnement et du transport scolaire, à signer le protocole d'entente avec la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine pour l'année scolaire 2025-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2025-068)

10. Correspondance

Aucune correspondance.

11. Affaires diverses

Motion de félicitations aux nouveaux élus municipaux

Le Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Îles souhaite transmettre ses plus sincères félicitations à la conseillère, aux conseillers et au maire, élus ou réélus le 2 novembre dernier, et réaffirme son ouverture à une collaboration saine et enrichissante entre les deux instances.

Le CSSI tient aussi à féliciter l'ensemble des candidates et des candidats qui se sont investis dans cet important exercice démocratique.

12. Période de questions-commentaires du public (15 minutes)

Aucune question du public.

13. Levée de la réunion

L'ordre du jour étant épousé, il est proposé par madame Annick Nadeau, appuyée par madame Anna Lapierre-Renaud, de lever la réunion. Il est 20 h10.

Amélie Farrah, présidente du CA

Francis Boivin-Desgagné, secrétaire général